

BOURSES POUR ETUDES DANS UN PAYS MEMBRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Dossier de demande

Division du Dossier Social Etudiant
Crous.dse@ac-nantes.fr

NOM :

La demande de bourses est à formuler en constituant un dossier social étudiant (D.S.E.) sur le site internet www.crous-nantes.fr, à réception vous devez le vérifier et le compléter avant de le retourner au CROUS au plus vite.

L'examen des demandes de bourse pour des études dans un Etat membre du Conseil de l'Europe (Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-république yougoslave de Macédoine, Finlande, Georgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine) se fait dans les conditions habituelles des bourses sur critères sociaux : en fonction des revenus familiaux, des autres enfants à charge de la famille, de la distance et du cursus. Vous êtes informé par une notification conditionnelle de la possibilité d'obtenir une aide.

Les étudiants inscrits en France dans un établissement d'enseignement supérieur qui effectuent parallèlement une année universitaire dans un pays non-membre du Conseil de l'Europe, en ayant bénéficié d'une dispense d'assiduité et de l'autorisation de se présenter aux examens de fin d'année, peuvent recevoir une bourse au titre de leurs études en France.

La décision définitive et la mise en paiement n'interviendront qu'après un examen de la scolarité suivie à l'étranger. Pour cela vous devez compléter et retourner cette fiche **dès septembre 2011 en joignant un certificat de scolarité de l'établissement fréquenté à la rentrée 2011 précisant la formation, la durée et le niveau d'étude au :**

**Centre Régional des Œuvres Universitaires
Service du Dossier Social Etudiant
2 boulevard Guy Mollet
44322 NANTES CEDEX 03**

PRENOM :

ATTENTION

- un étudiant ne peut faire valoir l'exonération des frais d'inscription (taux 0) sur un établissement étranger.
- Les étudiants qui suivent des cours de mise à niveau linguistique ou des cours de langue réservés aux étudiants étrangers sont exclus du droit à bourse.
- Les formations non-habilitées aux bourses du CROUS en France ne permettent pas de bénéficier de bourses à l'étranger (soins infirmiers, éducateur, assistante sociale, kinésithérapie (physiothérapie ou science de la motricité), ostéopathie, architecture, art...).

Des aides complémentaires à celles du CROUS peuvent vous être accordées : bourse Erasmus, Envoléo, aide à la mobilité internationale, bourse du ministère des affaires étrangères et européennes

Contactez votre mairie, le Conseil Général, le Conseil Régional ainsi que le service des relations internationales de votre établissement.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NOM. PRENOM.
Nationalité. N° INE.
Adresse familiale
.....
Adresse mail
Etes vous bénéficiaire d'une autre bourse :
Du gouvernement français : OUI* / NON
Du pays d'accueil : OUI* / NON
*si OUI préciser laquelle :

CURSUS

Année d'obtention du baccalauréat :

Année universitaire	Etudes suivies (nature, niveau, établissement)	Diplôme obtenu Oui / Non	Bourse attribuée Oui / Non
2010/2011			
2009/2010			
2008/2009			
2007/2008			
2006/2007			
2005/2006			
2004/2005			
2003/2004			

SITUATION UNIVERSITAIRE A LA RENTREE 2011

Nom et adresse de l'établissement d'inscription à l'étranger
.....
Intitulé du diplôme préparé
Discipline.
Niveau en année Durée du cursus.
Durée des cours : 9 mois 2 semestres Autres (précisez) :
Autres inscriptions en France (joindre le certificat) :
Echange Erasmus oui / non DUETI oui / non

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente note, avoir pris connaissance des informations de la page 1 et m'engage à signaler tout changement de situation :

Date et signature de l'étudiant :